

# FICHE MISSION "PARTICIPER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA VILLE DE LUNEL"

Intitulé de la mission : Participer et accompagner le développement de la vie associative de la Ville de Lunel

Thématique de la mission: Solidarité

Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

La ville de Lunel a mis en place un service dédié à la vie associative pour accompagner les acteurs associatifs dans le développement de leur mission d'intérêt général et permettre la création d'un véritable tissu associatif dynamique tout en favorisant l'interconnaissance des acteurs. Ainsi, plusieurs outils et services sont ainsi proposés : des formations spécifiques à la gestion des associations, un portail internet, des assises, la fête des associations, un suivi et un accompagnement des dossiers de demandes de subventions.

Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Le volontaire sera amené à : - Participer à des réunions internes ainsi qu'en présence de membres d'associations et des membres du conseil municipal de la commune, - Accompagner les représentants associatifs dans l'ensemble de leurs démarches administratives, - Accompagner les représentants associatifs au dépôt de leur dossier de demande de subvention, - Participer à la mise à jour des informations relatives aux associations de la communes, - Participer à la promotion de la vie associative locale, - Participer à l'élaboration et à l'organisation des assises des associations (propositions d'animations, organisation administrative et logistique, communication...), - Participer à l'élaboration et à l'organisation de la fêtes des associations (proposition d'animations, organisation administrative et logistique, communication...). Le volontaire sera force de proposition dans l'évolution de sa mission.

En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure ?

Cette mission de promotion, d'accompagnement et de développement de la vie associative de la commune est assurée par des agents municipaux. Le volontaire appuiera les actions du service, participera à leur développement, et sera force de propositions. Le Service Vie associative sera à l'écoute de toutes les propositions qu'il pourra formuler qui pourraient participer à la promotion de la vie associative. Selon son profil, le volontaire pourra animer ou co-animer des formations et/ou atelier en direction des acteurs/représentants associatifs.

Lieu(x) d'intervention

Lunel

Hérault

Occitanie

Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

1

Quelle seront les modalités mises en oeuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

La Ville de Lunel compte plus de 250 associations locales, dans des domaines très variés tel que le sport, la culture, la santé, la solidarité....Le volontaire sera en contact avec bon nombre de ces acteurs. Il sera également en lien direct avec les agents municipaux du service Vie Associative, ainsi qu'avec les agents des autres services municipaux, en lien avec l'organisation des événements (service communication, service du protocole, service des sports et de la Jeunesse, service des festivités...). Le volontaire sera également amené à rencontrer les certains élus de la commune.

En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes ?

Cette mission ne réclame pas de connaissance ou compétence technique spécifique. Aucun pré-requis n'est demandé. Le savoir être, la capacité d'écoute et la motivation du volontaire étant les principaux atouts attendus pour effectuer cette mission. Jamais seul pour effectuer la mission, le volontaire sera accompagné par son tuteur et les membres de l'équipe quotidiennement.

Votre organisme prévoit-il l'accueil de volontaires venant de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique en France